

DÉPARTEMENT
LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT
Mende

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON
Nasbinals

du 13/04/2013

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	7 + 1 proc
de votants	8

L'an deux mille treize et le treize avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Liste des subventions aux associations pour l'année 2013.

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Mr Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Eric MALHERBE, Mr Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mr Guy ENSUQUE, Mme Sylvie CRUEIZE qui donne pouvoir à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard Crueize ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°4 en date du 15 janvier 2013.

Le conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres l'attribution des subventions suivante :

-Ass des parents d'élève école pub Nasbinals	60 € X 3 = 180 €
-Regroupement écoles cantonales	30€ X 3=90 €
-Club du 3 ^{ème} âge	60 €
-Football club Nasbinals	60 €
-Sub excp voyage scolaire EP Nasbinals	120 X 3 = 360 €
- Foyer rural de Nasbinals	100 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 08/04/2013

Pour extrait conforme au registre
Fait à Marchastel le 13/04/2013
Le Maire,

Acte rendu exécutoire, après dépôt ou transmission en Préfecture le 13/04/2013 et publication ou notification le 13/04/2013